

## Chapitre 1

### L'évolution de la place de l'Inde dans l'économie mondiale

*Ce chapitre montre que le processus de réforme économique d'envergure engagé par l'Inde a contribué à une accélération de la croissance économique du pays et souligne que d'autres réformes sont nécessaires pour que les objectifs de développement fixés par le gouvernement en termes, par exemple, de croissance de l'emploi et de réduction de la pauvreté et des inégalités, soient atteints. Il analyse la libéralisation du cadre réglementaire de l'investissement direct étranger (IDE) engagée depuis 1991 et étudie dans quelle mesure ce processus de libéralisation a conduit aux bonnes performances récentes du pays, à la fois en tant que pays destinataire et pays d'origine de l'IDE. Les flux d'IDE entrants sont analysés sous l'angle de leur motivation, de leur répartition sectorielle, de leur origine géographique et de la voie qu'ils empruntent (voie automatique ou approbation). Les flux sortants sont aussi étudiés par secteur et par type (ex nihilo ou fusions et acquisitions) et l'évolution de la politique des pouvoirs publics vis-à-vis des investissements directs à l'étranger est retracée.*

## 1. Contexte : le processus de réforme économique

Comme souligné dans l'*Étude économique de l'Inde* réalisée en 2007 par l'OCDE, les réformes engagées depuis le milieu des années 80 ont eu une incidence extrêmement positive sur l'économie indienne, parce qu'elles ont abouti à une diminution de l'intervention et de l'influence de l'État dans les affaires économiques et ont permis au pays d'évoluer vers une économie de marché. Les réformes engagées dans le domaine des politiques de l'investissement ont grandement contribué à l'augmentation du potentiel de croissance du pays.

### ***L'évolution économique de l'Inde après l'indépendance***

***Devenue indépendante, l'Inde a adopté une stratégie industrielle marquée par une forte présence de l'État et par une politique de substitution de produits nationaux aux importations***

Lorsqu'elle a accédé à l'indépendance, en 1947, l'Inde avait d'importants handicaps à surmonter : l'un des revenus par habitant les plus faibles du monde, un taux de pauvreté élevé, un secteur industriel marginal, ne représentant que 13 % de l'ensemble de l'activité économique<sup>1</sup>, et un taux d'épargne faible, s'établissant à environ 5 % du PIB. Pour franchir ces obstacles de taille, le pays a défini une stratégie industrielle qui s'appuyait sur les principes de substitution de produits nationaux aux importations et d'autosuffisance.

La résolution sur la politique industrielle (*Industrial Policy Resolution*) de 1956 a assigné au secteur public un rôle stratégique dans le développement économique du pays et le deuxième plan quinquennal (1956-1961) a accordé une place prépondérante à l'industrie lourde. Un certain nombre d'activités à forte intensité capitalistique et d'industries d'infrastructure étaient réservées au secteur public. Puis, de grandes banques commerciales et des entreprises du secteur textile ont été nationalisées et le champ des activités marchandes des entreprises publiques a été étendu jusque dans des secteurs comme ceux des biens de consommation et des services.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de substitution de produits nationaux aux importations, les industries locales étaient protégées de la concurrence étrangère par des barrières à l'importation très élevées et par la mise en œuvre d'une politique restrictive vis-à-vis de l'IDE. En outre, les

pouvoirs publics ont mis en place un système de licences complet afin de maîtriser l'affectation des ressources et la répartition de la production conformément à ses plans quinquennaux, dont le premier date de 1951. Le loi de 1951 sur l'industrie (*Industries Act*) a fait obligation aux entreprises d'obtenir une licence pour pouvoir installer un nouveau site ou une nouvelle unité de production, exercer une activité sur un site existant non visé par une licence, augmenter de façon significative les capacités de production existantes, fabriquer de nouveaux produits ou changer de lieu d'implantation. Le deuxième plan quinquennal a introduit des mécanismes de contrôle des importations qui reposaient sur un système de licences d'importation et qui sont devenus de plus en plus restrictifs et de plus en plus complexes entre 1960 et 1977. Les pouvoirs publics intervenaient également dans les activités industrielles à travers le contrôle des changes, de l'attribution de crédits et du prix des principales marchandises.

### ***Les pouvoirs publics menaient une politique défavorable aux entreprises étrangères et aux grandes entreprises privées***

Les pouvoirs publics ont adopté une politique défavorable aux entreprises étrangères et aux grandes entreprises privées qui auraient pu constituer une menace pour leur propre pouvoir. En 1970, la loi sur les monopoles et les pratiques commerciales restrictives (*Monopolies and Restrictive Trade Practices Act*) a été introduite; elle dissuadait les grandes entreprises privées de s'agrandir encore parce qu'elle soumettait toute décision importante, par exemple les décisions d'agrandissement, d'implantation de nouvelles unités, de fusion, d'acquisition et de nomination des membres du conseil d'administration, à une autorisation préalable du gouvernement. En revanche, les petites entreprises étaient protégées par l'État et bénéficiaient de gros avantages. Il existait une liste de produits dont la fabrication était exclusivement réservée aux petites entreprises (*small-scale industries, SSI*) qui avaient investi, dans leurs installations, machines et équipements, une somme inférieure à un certain plafond, fixé par le gouvernement<sup>2</sup>.

La loi de 1973 sur la réglementation des changes (*Foreign Exchange Regulation Act*) a imposé de fortes restrictions aux activités des entreprises étrangères en Inde, plafonnant la participation étrangère à 40 %. Pour exercer des activités en Inde, les entreprises détenues par des intérêts étrangers étaient contraintes de respecter des restrictions imposées par les pouvoirs publics en termes de teneur de la production en produits d'origine locale, d'obligations d'exportation, d'utilisation de marques étrangères et de transferts de technologie.

### **En 1980, les effets négatifs de la politique menée par les pouvoirs publics étaient devenus évidents**

En 1980, les effets négatifs du caractère excessif de la participation et du contrôle de l'État apparaissaient clairement. Beaucoup d'entreprises publiques étaient pénalisées par la faible croissance de leur productivité, par des sureffectifs et par l'utilisation de technologies obsolètes et ont commencé à peser lourdement sur les finances publiques. Les entreprises privées devaient assumer des frais administratifs élevés en raison de la lourdeur du système de licences. La forte protection du marché intérieur par des politiques restrictives vis-à-vis des échanges et de l'investissement a donné naissance à une structure industrielle très inefficace et a empêché tout accroissement de la compétitivité des exportations indiennes. La loi sur les monopoles et les pratiques commerciales restrictives et la politique consistant à réserver la production de certains biens aux SSI ont contribué à une fragmentation des capacités et à une échelle de production sous-optimale dans beaucoup de secteurs. La part de l'Inde dans les exportations mondiales de marchandises est passée de 2 % en 1947 à 0,5 % au milieu des années 80.

### **... et un processus de libéralisation partielle s'est amorcé**

Dans les années 80, afin de moderniser l'industrie nationale et d'accroître les recettes d'exportation de l'Inde, les pouvoirs publics ont opéré un changement de cap en faveur de la libéralisation et de l'ouverture. Par exemple, en mars 1985, environ un tiers des branches d'activité à trois chiffres ont été dispensées de licence; le gouvernement a aussi assoupli les restrictions à l'importation, en priorité celles visant les biens intermédiaires et les biens d'équipement<sup>3</sup>; il a renforcé les incitations à l'exportation à travers sa politique sur les unités de production tournées vers l'exportation (*export-oriented units*, EOU) et les zones franches d'exportation; enfin, il a mis un terme au contrôle des prix des principaux biens intermédiaires.

Ces premières mesures de libéralisation expliquent en partie l'accélération de la croissance économique observée dans les années 80. Toutefois, durant cette période, c'est la mise en œuvre d'une politique budgétaire expansionniste qui a le plus contribué à l'augmentation du PIB. Avec le recul, il apparaît que les réformes conduites avant 1991 étaient partielles et n'ont eu qu'un impact limité sur l'économie. L'*Étude économique de l'Inde* réalisée par l'OCDE (2007) conclut que « Les réformes durant cette période visaient essentiellement à améliorer la position des producteurs nationaux et non à développer la concurrence par une ouverture généralisée de l'économie ». Les déséquilibres budgétaires de plus en plus importants apparus dans les années 80 ont fini par se propager au secteur extérieur, alimentant un déficit insoutenable du compte courant, qui devait conduire à la crise des paiements extérieurs de 1991.

## **Les réformes économiques engagées depuis 1991**

### **Un processus de réforme d'envergure a été engagé à partir de 1991**

En 1991, confrontée à une crise des paiements extérieurs, l'Inde a sollicité l'aide du FMI et s'est engagée à poursuivre le processus de réforme. Par la suite, le nouveau gouvernement a introduit un ensemble de réformes économiques ambitieuses dans sa Nouvelle politique industrielle de 1991 (*New Industrial Policy*) qui a radicalement modifié les règles en supprimant l'obligation d'obtenir une licence et en ouvrant aux entreprises privées les secteurs réservés à la puissance publique. L'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis de l'IDE est elle aussi devenue favorable et des mesures ont été prises pour commencer à réformer la politique de la concurrence.

#### **Encadré 1.1. Notes de presse**

Les modifications apportées à la politique en matière d'IDE sont publiées sous forme de « notes de presse » (« *Press Notes* ») par le Département de la politique et de la promotion industrielles (*Department of Industrial Policy and Promotion, DIPP*) du ministère du Commerce et de l'Industrie (*Ministry of Commerce and Industry*). Ces notes de presse ont valeur juridique et, ensemble, constituent la politique de l'Inde en matière d'IDE. Les notes de bas de page de ce chapitre renvoient à ces notes de presse en indiquant leur numéro et leur année de publication, comme le veut l'usage. Une présentation plus détaillée des notes de presse figure dans le chapitre 2 du présent rapport.

### **Le régime des licences industrielles a été supprimé, à quelques exceptions près**

Le régime des licences industrielles a été supprimé, sauf dans 18 branches d'activité<sup>4</sup> qui, pour des raisons tenant à la sécurité nationale, à la santé publique, à la sécurité publique et à l'environnement, sont restées soumises à licence conformément à la loi de 1951 sur l'industrie. La suppression de la licence obligatoire a concerné non seulement les nouveaux investissements, mais aussi les projets d'agrandissement substantiel d'unités existantes et de fabrication de nouveaux produits par de telles unités. Les décisions relatives au lieu d'implantation des investissements ont également cessé d'être soumises à licence, sauf pour les investissements prévus dans un rayon de 25 km de villes très peuplées<sup>5</sup> et dans des secteurs autres que les secteurs « non polluants ». Par la suite, d'autres mesures de suppression des licences obligatoires ont été prises, de sorte qu'il n'est plus resté que cinq secteurs soumis à licence.

### ***Les pouvoirs publics ont sensiblement réduit leur participation au secteur privé***

Le nombre de secteurs réservés au secteur public a été ramené à huit<sup>6</sup> en 1991. à la suite de révisions ultérieures, seuls les secteurs de l'énergie atomique et du transport ferroviaire sont aujourd'hui réservés à l'État. Le gouvernement a également modifié son portefeuille de participations afin de se séparer d'entreprises publiques déficitaires considérées comme ayant une finalité publique limitée ou inexistante. Il a conféré aux entreprises publiques qu'il a conservées une plus grande autonomie de gestion et les a exposées à la concurrence et aux règles du marché en appelant à la participation du secteur privé et en vendant certaines des parts qu'il détenait.

### ***Le processus de réforme des politiques en matière de concurrence, d'échanges et d'investissement étranger a également démarré***

En 1991, un amendement apporté à la loi sur les monopoles et les pratiques commerciales restrictives a supprimé l'obligation faite aux entreprises visées par cette loi d'obtenir une autorisation pour investir ou s'agrandir. Progressivement, certains produits dont la fabrication était réservée aux SSI ont été supprimés de la liste. Le plafond appliqué aux investissements des SSI dans les installations et machines est passé de 30 à 50 millions INR en vertu de la loi de 2006 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises. Le nombre de produits dont la fabrication est réservée aux SSI est passé de 799 au cours de l'exercice budgétaire 2001/2002<sup>7</sup> à 21 (pour la politique de la concurrence, voir le chapitre 5).

L'Inde a opéré un changement de cap radical en matière d'échanges et d'investissement étranger, en procédant à une large ouverture du marché national. Elle a supprimé la quasi-totalité des restrictions quantitatives aux importations et réduit les tarifs douaniers. Elle a abaissé son taux maximum, le faisant passer de 150 % en 1991/1992 à 35% en 2001, puis à 10 % en 2007. Le contrôle des changes a été supprimé pour toutes les opérations courantes et le pays est parvenu à adopter la convertibilité en compte courant en 1994 (pour la politique commerciale, voir le chapitre 4).

L'IDE et l'investissement de portefeuille ont été libéralisés. Depuis 1993, les investisseurs institutionnels étrangers peuvent acheter des actions d'entreprises cotées sur le marché boursier indien. Après l'introduction, en 1991, d'un mécanisme d'approbation automatique dans 34 branches d'activité pour les projets d'IDE financés à concurrence de 51 % par des capitaux étrangers, la quasi-totalité des activités ont été ouvertes aux IDE, sauf la loterie et les paris, le commerce de détail (hormis la vente de détail à marque unique), l'énergie atomique et la gestion de certains régimes d'épargne informels; de plus, dans certains secteurs, il est devenu possible

pour des intérêts étrangers de détenir une entreprise à 100 % sans approbation préalable du gouvernement. La situation de la balance des paiements s'améliorant, le gouvernement a progressivement assoupli les mesures de contrôle des changes appliquées aux investisseurs étrangers<sup>8</sup>.

***Malgré l'engagement d'un processus de réforme progressif, le secteur public continue d'occuper une place prépondérante dans le secteur financier***

Dans le secteur financier, le processus de réforme a été beaucoup plus lent parce que le poids de la puissance publique était plus important, les banques publiques ayant d'ailleurs accumulé une quantité considérable de prêts non productifs. Les banques publiques détenaient 90 % des dépôts bancaires; l'octroi de crédits était soumis à des règles d'affectation obligatoire aux secteurs définis comme prioritaires par le gouvernement; les taux d'intérêt étaient administrés; une forte proportion des dépôts bancaires était absorbée par le secteur public, via le coefficient de liquidité obligatoire et l'approbation de la Banque de réserve indienne était obligatoire pour l'octroi de tout prêt supérieur à un certain seuil, de même que pour l'ouverture de nouvelles succursales et l'installation de distributeurs automatiques de billets hors site.

À partir de 1991, ces mesures de contrôle ont été assouplies et des dispositions ont été prises pour améliorer le cadre réglementaire du système financier. Le secteur bancaire a été davantage ouvert à la concurrence, de nouvelles banques privées – dont des banques étrangères – ayant pu entrer sur le marché; par ailleurs, les taux d'intérêt ont été déréglementés, sauf dans quatre domaines<sup>9</sup>. Toutefois, contrairement au secteur industriel, le secteur bancaire reste dominé par l'État, qui détient une participation majoritaire dans les principales grandes banques et exerce une influence directe sur diverses activités bancaires (pour l'évaluation du secteur financier, voir le chapitre 6).

***Retombées positives des réformes au cours de la décennie écoulée***

La libéralisation de la politique industrielle a entraîné une accélération de la croissance et une réduction de la pauvreté. Au cours de la période qui a suivi les réformes, l'Inde a enregistré une croissance annuelle moyenne de 6.5 %, dont une croissance de 8.9 % par an à partir de l'exercice budgétaire 2003/2004<sup>10</sup>. Parallèlement, le taux de pauvreté est passé de 26.1 % en 1991 à 21.8 % en 2007 (OCDE, 2007b). Le secteur des services, tiré par les communications, l'assurance et les technologies de l'information, a connu une croissance supérieure à celle des autres secteurs. Le nombre de travailleurs du savoir employés par l'industrie du logiciel est passé de 56 000 à plus d'un million entre 1990/1991 et 2004/2005. Dans les secteurs des technologies de

l'information et des services liés aux technologies de l'information, les exportations de produits ont progressé de 33.7 % par an<sup>11</sup> depuis 2000/2001 (NASSCOM, 2008).

L'accélération à long terme de la croissance économique a été favorisée par une croissance vigoureuse de l'épargne et de l'investissement intérieurs. L'épargne intérieure brute est passée de 21.5 % du PIB en moyenne au début du processus de réforme, en 1991/1992, à près de 37.7 % en 2007/2008. Au cours de la même période, le taux d'investissement intérieur est passé de 22.1 % du PIB à près de 39.1 % du PIB. L'économie indienne est devenue nettement plus ouverte et intégrée à l'économie mondiale. La part du total des importations et exportations dans le PIB est passée de 13 % en 1985/1986 à 46 % en 2007/2008.

Le onzième plan quinquennal (2007-2012), actuellement en application, a fixé pour objectif un taux de croissance moyen de 9 % par an, décomposé en objectifs sectoriels à raison de 4 % pour le secteur agricole, 10-11 % pour le secteur industriel et 9-11 % pour celui des services. Selon le plan, il faut atteindre cet objectif en veillant à ce que la croissance soit plus homogène, « ait des effets positifs largement partagés et garantisse l'égalité des chances ».

### **Relever le défi du développement**

#### ***Il faut continuer de réformer pour parvenir à une accélération de la création d'emploi et à une croissance plus homogène***

Le onzième plan quinquennal souligne qu'il est important de garantir une accélération de la création d'emploi et une croissance plus homogène. Pour y parvenir, d'autres réformes, destinées à faciliter l'entrée sur le marché d'entreprises, leur expansion et leur sortie du secteur formel, doivent être engagées car l'emploi n'a pas progressé au même rythme que l'économie dans son ensemble. En Inde, le secteur organisé<sup>12</sup> n'emploie qu'une très faible proportion de la population active totale<sup>13</sup>. Les petites entreprises ne sont guère incitées à devenir plus grandes, parce qu'elles perdraient alors les avantages qui leur sont accordés par les pouvoirs publics et devraient assumer les coûts liés à la réglementation, plus élevés dans le secteur organisé.

Le droit du travail indien dissuade les entreprises d'embaucher de la main-d'œuvre qualifiée parce qu'il rend les changements d'affectation du personnel et les licenciements difficiles. Aux termes de la loi de 1947 sur les conflits du travail (*Industrial Disputes Act*), les entreprises qui emploient plus de 100 salariés<sup>14</sup> doivent obtenir l'autorisation de l'autorité compétente pour licencier. La loi de 1970 sur le travail contractuel (*Contract Labour Act*) limite la possibilité de faire appel au travail contractuel parce qu'elle permet au gouvernement d'interdire le recours à cette forme de travail dans tout établissement comptant au moins 20 salariés. Il s'ensuit que les entreprises indiennes se caractérisent par leur petite taille comparativement aux

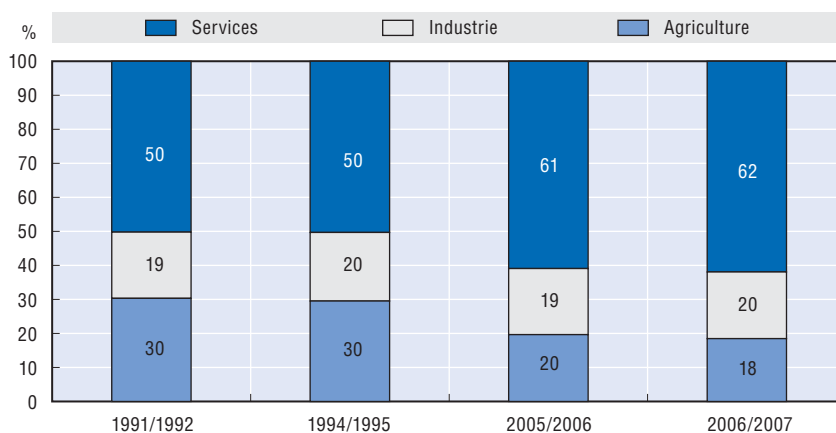


entreprises d'autres pays et font appel à une technologie à plus forte intensité capitalistique que cela ne serait justifié compte tenu des ressources du pays.

### **La structure industrielle de l'Inde offre peu de débouchés aux travailleurs non qualifiés**

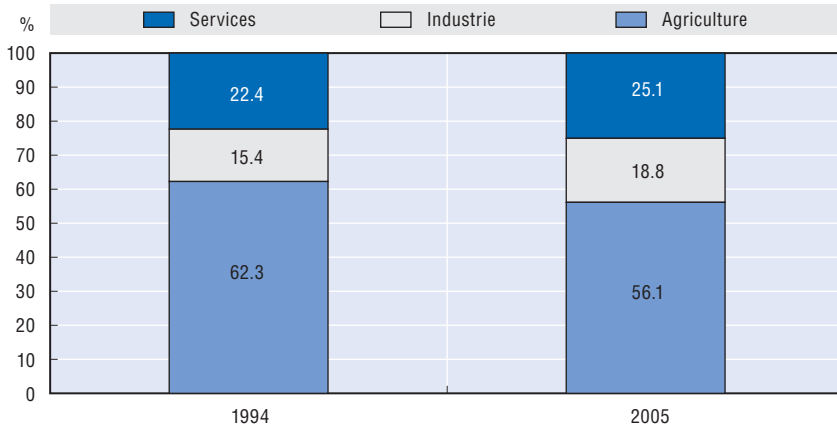
La spécificité de l'environnement des entreprises a donné naissance à la structure industrielle actuelle, caractérisée par une sous-représentation du secteur manufacturier et par l'importance du secteur des services (graphiques 1.1 et 1.2). Alors que dans beaucoup de pays le secteur manufacturier a joué un rôle clé dans le développement économique, en Inde, il n'a pas affiché le même dynamisme, n'ayant connu qu'une faible croissance au fil des années. Une importante réserve de main-d'œuvre se trouve encore dans le secteur agricole, qui affiche un taux de croissance de la productivité inférieur d'environ 25 % à celui du secteur des services. L'une des raisons avancées pour expliquer la singularité de la structure industrielle indienne est sa réglementation favorable aux travailleurs, soupçonnée d'avoir empêché le redéploiement des ressources vers des secteurs plus productifs.

Graphique 1.1. **Évolution de la structure industrielle de l'Inde – production**



Source : Banque de réserve indienne.

La croissance de l'emploi, en particulier de l'emploi non qualifié dans le secteur non agricole, est une condition indispensable à la poursuite d'une croissance rapide et homogène en Inde. Compte tenu de l'avantage comparatif que constitue le faible coût de la main-d'œuvre indienne, l'expansion du secteur manufacturier à forte intensité de main-d'œuvre offre un important potentiel de création d'emplois non qualifiés. En raison de réglementations qui restreignent la croissance des entreprises, les entreprises du secteur

Graphique 1.2. **Évolution de la structure industrielle de l'Inde – emploi**

Source : BAsD, Key Indicators.

manufacturier indien sont très petites<sup>15</sup> et un petit nombre de grandes entreprises du secteur ont une intensité capitaliste excessive. Cette situation montre que le secteur manufacturier n'a pas su atteindre la taille critique, ni exploiter l'avantage comparatif le plus évident du pays. L'Inde prévoit une diminution de son ratio de dépendance, qui pourrait lui offrir une chance d'accroître sa croissance potentielle. Toutefois, la concrétisation de cet objectif dépend des performances du pays en termes de création d'emploi.

### ***Les inégalités entre États se sont creusées***

En Inde, l'augmentation des inégalités constitue une véritable préoccupation. Il existe d'importantes disparités géographiques au niveau de la croissance du revenu, la pauvreté ayant nettement moins reculé dans les États du Nord que dans ceux du Sud, de l'Ouest et du Nord-Ouest. Les États pauvres ne sont pas parvenus à rattraper les États riches. L'investissement, y compris l'IDE, s'est concentré dans les États plus riches. Bien qu'il existe un mécanisme de péréquation des ressources entre les États et malgré les nombreux dispositifs mis en place par le gouvernement central pour pallier les inégalités géographiques, chaque État cherche à déployer davantage d'efforts pour attirer l'investissement privé en offrant un environnement favorable aux entreprises.

### ***Le manque criant d'infrastructures fait obstacle au développement durable***

L'assainissement budgétaire entrepris dans les années 90 a davantage résulté d'une diminution des dépenses d'investissement que d'une baisse des

dépenses courantes et d'une augmentation des recettes. Les difficultés budgétaires rencontrées par le gouvernement central comme par les autorités des États avaient limité la capacité à effectuer des investissements publics essentiels. Malgré l'amélioration de la situation des finances publiques observée ces dernières années<sup>16</sup> et la hausse de l'investissement qui s'est amorcée en 2003/2004, le fait que l'investissement public dans les infrastructures ait toujours été en retard par rapport à la croissance s'est soldé par un important « déficit d'infrastructures ». Le onzième plan quinquennal a évalué les besoins de financement des infrastructures à environ 500 milliards pour la période sur laquelle porte le plan (2007-2012)<sup>17</sup>, dont 70 % devraient provenir de sources publiques et 30 % de sources privées. Le développement des infrastructures, en particulier dans les États pauvres, est indispensable pour parvenir à une croissance homogène et pour réduire les inégalités au niveau des revenus et des services non marchands (voir le chapitre 6, consacré au développement des infrastructures).

## 2. L'Inde occupe une place de plus en plus importante parmi les destinations de l'IDE

### **L'IDE avant les réformes**

***Avant d'accéder à l'indépendance, l'Inde voyait l'IDE comme un moyen complémentaire de couvrir ses besoins en capitaux, devises et technologie***

Les capitaux privés étrangers jouaient un rôle important dans l'industrie indienne avant l'accession de l'Inde à l'indépendance, en 1947 : les entreprises étrangères, essentiellement originaires du Royaume-Uni, avaient investi massivement dans l'industrie minière, les plantations, le commerce, les infrastructures et le secteur manufacturier. Jusqu'au début des années 60, le gouvernement a conservé une attitude favorable vis-à-vis de l'IDE, qui, à ses yeux, venait compléter l'épargne intérieure, les réserves de change et les compétences du pays. L'IDE était bien accueilli à condition que les projets soient majoritairement détenus par des Indiens. Pour attirer davantage d'investissements de l'étranger, l'Inde a offert de nombreux mécanismes incitatifs et avantages et a institué, en 1961, le Centre indien pour l'investissement (*Indian Investment Centre*), qui avait vocation à promouvoir l'investissement étranger dans le pays.

La politique de substitution de produits nationaux aux importations mise en œuvre en vertu du deuxième plan quinquennal (1956-1961) a donné naissance à un marché intérieur protégé et créé des perspectives particulièrement intéressantes pour les entreprises étrangères. En 1961, le gouvernement a introduit un système d'incitations pour les investisseurs étrangers dans certains secteurs en s'appuyant sur son analyse du déficit de ressources dans les différents secteurs, notamment dans ceux des

médicaments et produits pharmaceutiques, de l'aluminium, des équipements électriques lourds, des engrais et du caoutchouc synthétique. À l'époque, les investisseurs étrangers pouvaient rapatrier librement les bénéfices et dividendes à l'étranger, avaient droit à une indemnisation équitable en cas d'expropriation et bénéficiaient du principe du traitement national.

### ***La politique des pouvoirs publics en matière d'IDE est devenue restrictive à partir de la fin des années 60***

L'industrie nationale ayant développé ses capacités techniques et le rapatriement des bénéfices, dividendes, redevances et redevances techniques par les investisseurs étrangers commençant à représenter une part importante des sorties de devises, les pouvoirs publics ont changé d'attitude vis-à-vis de l'IDE. Les procédures d'examen et d'approbation sont devenues plus strictes et, en 1968, la Commission de l'investissement étranger (*Foreign Investment Board*), chargée d'examiner tous les projets d'IDE financés à hauteur de 40 % maximum par des capitaux étrangers et les accords de coopération technique avec des entreprises étrangères, a été créée. Les IDE financés à plus de 40 % par des capitaux étrangers devaient être approuvés par un Comité du cabinet. D'autres restrictions et conditions<sup>18</sup> étaient imposées aux projets d'IDE et accords de coopération afin de limiter l'implication d'intérêts étrangers aux secteurs industriels très prioritaires et aux situations dans lesquelles les investisseurs étrangers étaient censés apporter en Inde les technologies avancées qui y faisaient défaut.

En 1973, la loi sur la réglementation des changes est entrée en vigueur, imposant à toutes les entreprises à investissement étranger de s'immatriculer comme des entreprises indiennes et plafonnant à 40 % la part du capital d'une société pouvant être détenue par des intérêts étrangers. Les entreprises dépassant ce plafond à la date d'entrée en vigueur de la loi ont été enjointes de diluer les participations étrangères en temps opportun. En 1970, la version amendée de la loi sur les brevets (*Patents Act*) a fortement restreint les droits de propriété intellectuelle (DPI), supprimant les brevets de produit dans les secteurs pharmaceutique et chimique et raccourcissant la durée de la protection conférée par les brevets de procédé. Ces mesures ainsi que le rachat d'actifs privés par le gouvernement dans les années 70<sup>19</sup> ont conduit, durant cette décennie, à une fuite des investisseurs étrangers et ont eu un impact négatif sur la quantité et la qualité des transferts de technologie. Paradoxalement, les barrières à l'entrée créées par la loi sur la réglementation des changes ont en réalité protégé certaines entreprises étrangères existantes de la concurrence internationale, ce qui ne les a pas incitées à déployer des efforts de modernisation technologique et d'innovation dans le pays au-delà du niveau atteint par leurs concurrents indiens.

### **Un léger assouplissement des restrictions à l'IDE est observé au milieu des années 80**

Au milieu des années 80, les pouvoirs publics ont infléchi leur politique dans le sens d'un accroissement de la concurrence et d'une diminution du contrôle exercé par l'État. Les entreprises étrangères qui implantaient des EOU étaient exemptées du plafond de 40 % appliqué à la participation étrangère. D'autres mesures d'assouplissement des règles visant la participation étrangère pouvaient être prises au cas par cas. De plus, pour encourager les transferts de technologie, les procédures administratives ont été simplifiées et les règles relatives aux redevances, redevances techniques et dividendes ont été assouplies. Cet infléchissement de la politique publique vis-à-vis de l'IDE n'a eu qu'un impact limité, parce que les réformes étaient partielles. Les prises de participation étrangères sont restées très faibles, les entreprises indiennes préférant recourir à l'endettement extérieur sur les marchés financiers internationaux.

Dans l'ensemble, de son accession à l'indépendance à 1991, l'Inde a mené une politique plutôt restrictive en matière d'IDE. Si elle a, à certaines périodes, accueilli les investissements s'accompagnant d'un transfert de compétences technologiques, sa politique industrielle, tournée vers l'intérieur, et l'application d'un régime de contrôle des capitaux strict ont empêché l'instauration d'un environnement propice à l'investissement étranger.

### **La libéralisation du régime de l'IDE**

#### **La Nouvelle politique industrielle, adoptée en 1991, a marqué une nouvelle étape de la libéralisation de l'IDE**

Le régime de l'IDE appliqué par l'Inde a connu un net infléchissement lors de l'adoption de la Nouvelle politique industrielle, en juillet 1991. Le mécanisme d'approbation automatique des projets d'IDE dans lesquels la participation étrangère ne dépasse pas 51 % a d'abord été introduit dans 34 branches d'activité prioritaires, essentiellement des activités du secteur manufacturier (la métallurgie, les équipements électriques, l'automobile, divers types de matériel, les produits chimiques, les médicaments et produits pharmaceutiques et l'industrie agroalimentaire) et quelques activités du secteur des services (comme l'hôtellerie et le tourisme, l'emballage alimentaire). Pour favoriser les exportations, l'Inde a permis que les entreprises de négoce travaillant essentiellement à l'exportation soient détenues à 51 % au maximum par des intérêts étrangers. Un mécanisme d'approbation automatique des accords de coopération technique dans des secteurs hautement prioritaires, assorti de conditions relatives au paiement de redevances, a été introduit; il a également été appliqué à tous les secteurs pour les accords n'impliquant pas de sortie de devises étrangères.

Au nombre des autres mesures de libéralisation adoptées figurent un amendement à la loi sur la réglementation des changes qui a supprimé le plafond général de 40 % appliqué à la participation étrangère aux projets d'IDE; la suppression de l'interdiction d'utiliser des marques étrangères sur le marché intérieur<sup>20</sup>; la suppression, dans tous les secteurs, sauf 22 branches du secteur des biens de consommation, de la condition de compensation des dividendes à laquelle étaient subordonnées toutes les approbations d'investissements étrangers<sup>21</sup>; l'assouplissement des obligations d'exportation; la libéralisation des conditions des accords de technologie et de redevance; et l'ouverture à l'investissement étranger, à concurrence de 24 % de participation étrangère, des secteurs réservés aux SSI. En 1997, la voie de l'approbation automatique a été étendue à 111 secteurs hautement prioritaires, moyennant différents plafonds de participation étrangère, allant de 50 % à 100 %.

La Commission pour la promotion de l'investissement étranger (*Foreign Investment Promotion Board*, FIPB) a été créée pour servir de guichet unique pour les projets d'IDE ne relevant pas de la voie de l'approbation automatique. En 2000, l'Inde a adopté une approche reposant sur une liste négative<sup>22</sup>, permettant à tous les secteurs/activités qui ne figuraient pas sur la liste d'accueillir des investissements étrangers sans approbation préalable des pouvoirs publics. Depuis lors, l'industrie de la défense<sup>23</sup>, l'assurance, l'immobilier<sup>24</sup>, la radiodiffusion à modulation de fréquence, les moyens de transport en commun rapides<sup>25</sup>, les médias imprimés, la culture du thé, la vente de détail à marque unique<sup>26</sup>, par exemple, sont ouverts à l'investissement étranger.

### ***L'assouplissement progressif des restrictions à l'IDE se poursuit***

Les plafonds appliqués à la participation étrangère dans les projets d'IDE ont été progressivement relevés pour être portés à 100 %, d'abord dans l'industrie manufacturière. Actuellement, l'industrie manufacturière, les activités d'extraction minière et le secteur de l'électricité hors produits de la défense<sup>27</sup> sont ouverts à l'IDE à hauteur de 100 % et l'approbation préalable n'est requise que dans quelques branches, également soumises à licence<sup>28</sup>. La libéralisation a été moins rapide dans le secteur des services que dans le secteur manufacturier, mais elle devrait se poursuivre de façon régulière. En revanche, d'importantes restrictions continuent d'être appliquées à l'investissement étranger dans l'agriculture (floriculture, horticulture, mise au point des semences, élevage, aquaculture, culture de légumes et de champignons dans des conditions contrôlées, services liés à l'agriculture et culture du thé) (voir le chapitre 2 pour de plus amples informations).

En 2004, la procédure d'approbation automatique a été étendue pour couvrir des opérations susceptibles d'entraîner un changement de la structure de la propriété<sup>29</sup>. Cette mesure de libéralisation s'applique aux secteurs dans

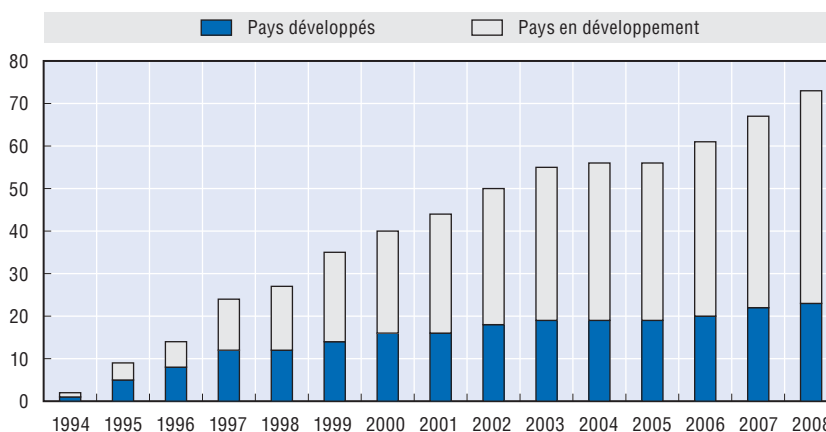
lesquels les nouveaux investissements étrangers bénéficiaient déjà de la procédure d'approbation automatique et dans les limites des plafonds sectoriels de participation étrangère<sup>30</sup>.

Une importante rationalisation de la politique en matière d'IDE, annoncée en 2006, a notamment conduit à autoriser une participation étrangère de 100 % dans le cadre de la voie automatique pour les activités de distillation et brassage de boissons alcoolisées, de fabrication d'explosifs industriels, de fabrication de produits chimiques dangereux, pour l'implantation d'unités de production situées à moins de 25 km des 23 centres urbains les plus peuplés (sous réserve de licence industrielle), pour la construction de nouveaux aéroports, pour les activités de grossiste au comptant et de commerce extérieur<sup>31</sup>.

### ***L'Inde a conclu de nombreux accords de protection et de promotion des investissements depuis le milieu des années 90***

Les efforts déployés par le gouvernement pour libéraliser l'IDE ont été complétés par des accords bilatéraux de protection et de promotion des investissements (APPI) et des conventions de non double imposition (CNDI) (voir graphique 1.3). Les APPI ont offert aux étrangers souhaitant investir en Inde de fortes garanties pendant la période suivant leur établissement en termes de traitement juste et équitable, traitement national, non-expropriation sans indemnisation équitable, libre rapatriement des bénéficiaires et capitaux, et accès à l'arbitrage international. Les conventions de non double imposition permettent d'éviter que les entreprises multinationales opérant en Inde soient désavantagées fiscalement.

Graphique 1.3. **Nombre cumulé d'APPI conclus par l'Inde**



Source : Ministère des Finances, autorités indiennes.

### ***La libéralisation devrait se poursuivre, mais des préoccupations liées à la sécurité nationale pourraient apparaître***

Même si la tendance à la libéralisation l'emportera vraisemblablement à long terme, un débat se fait jour en Inde sur le point de savoir s'il y aurait lieu d'introduire une procédure comparable à celle conduite par le Comité des investissements étrangers aux États-Unis (*Committee on Foreign Investment in the United States, CFIUS*) pour examiner les projets d'IDE sous l'angle des risques pour la sécurité nationale. Une première proposition de loi d'exception au titre de la sécurité nationale (*National Security Exception Act*), qui aurait institué une procédure d'examen supplémentaire pour les projets d'IDE, ne s'est pas concrétisée mais il semble que des discussions soient toujours en cours sur cette question. L'Inde participe aux Tables rondes de l'OCDE sur la liberté d'investissement, la sécurité nationale et les secteurs « stratégiques » qui ont vocation à débattre de ces questions, effectuer un suivi des mesures prises et définir de bonnes pratiques.

### ***Les bonnes performances de l'Inde en matière d'IDE***

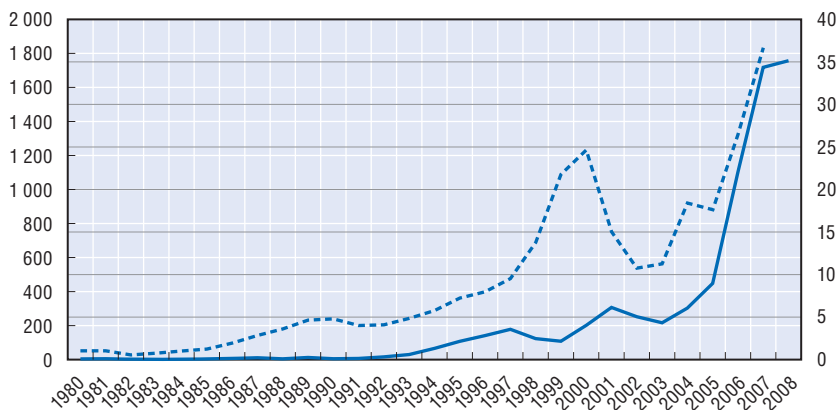
Les réformes de la politique de l'IDE engagées depuis 1991, notamment les mesures de libéralisation, associées à une croissance économique vigoureuse ont fait de l'Inde l'un des principaux destinataires d'IDE dans le monde ces dernières années.

### ***En 2007, l'Inde est devenue la huitième destination des flux d'IDE parmi les économies en développement***

Les flux d'IDE en Inde ont commencé à augmenter dans les années 90 et ont récemment enregistré une forte hausse, ayant atteint, en 2006/2007, un niveau 3.6 fois supérieur à celui affiché deux ans plus tôt (graphique 1.4). En 2007/2008, les flux d'IDE ont atteint 34.4 milliards USD, dépassant ainsi amplement l'objectif de 25 milliards USD initialement fixé par le gouvernement pour cet exercice budgétaire. Même comparées à celles d'autres économies émergentes qui ont aussi vu leurs entrées d'IDE augmenter fortement depuis 2003, les performances de l'Inde sont exceptionnelles. Alors que les entrées d'IDE dans le monde et dans les pays en développement ont presque triplé entre 2003 et 2007, les flux d'IDE en Inde ont plus que quintuplé au cours de la même période. Ses performances récentes ont permis au pays de se hisser au huitième rang parmi les pays en développement en termes de volume de flux d'IDE, puisqu'il a été destinataire en 2007 de 4 % du total des flux d'investissements étrangers destinés aux pays en développement après la Chine (14 %), Hong-Kong, Chine (10 %), la Russie (9 %), le Brésil (6 %), le Mexique (4.2 %), l'Arabie Saoudite (4.2 %) et Singapour (4.1 %).



Graphique 1.4. **Flux d'IDE entrants en Inde**  
Milliards USD



Note : La ligne pleine représente les IDE de l'Inde (mesurés sur l'axe de droite) et la ligne en pointillés représente les flux mondiaux d'IDE (mesurés sur l'axe de gauche).

Source : Banque de réserve indienne.

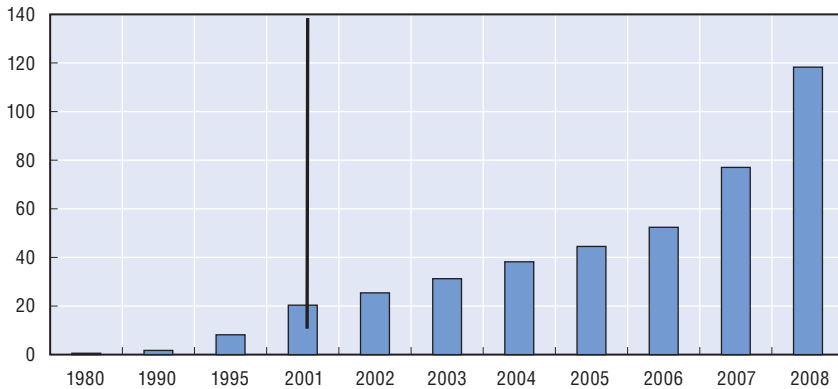
### **Toutefois, l'IDE ne joue toujours pas un rôle important dans la formation de capital en Inde**

L'entrée d'importants flux d'IDE en Inde étant un phénomène relativement récent, le rôle de l'IDE dans l'économie indienne reste modeste. L'IDE n'a représenté qu'environ 4,7 % de la formation brute de capital fixe au cours de la période 2004-2006 – soit une contribution nettement inférieure à celle observée dans l'Asie en développement (10,6 %), les pays en développement (12,4 %) et le monde dans son ensemble (10,4 %).

Le stock d'IDE de l'Inde a atteint 118,3 milliards USD en mars 2008, soit un niveau huit fois plus élevé que ce qu'il était 10 ans plus tôt (graphique 1.5). Malgré l'accumulation rapide du stock d'IDE depuis 1991, l'Inde était la 35<sup>e</sup> destination du monde et la 13<sup>e</sup> du monde en développement en termes de stock. Son stock d'IDE représentait 0,5 % du total du stock mondial et 1,6 % du total des stocks détenus dans les pays en développement. Le stock d'IDE de l'Inde exprimé en part du PIB a atteint 10,4 % en 2007/2008, mais ce chiffre reste nettement inférieur à la part moyenne de 27,8 % observée dans le monde et de 29,2 % affichée par les pays en développement<sup>32</sup> en 2007.

Comme il existait en Inde un déséquilibre entre l'épargne et l'investissement, les investissements étrangers ont contribué à combler cet écart, apportant des capitaux pour financer le déficit du compte courant. Toutefois, cette différence entre l'épargne et l'investissement était relativement faible par rapport à la taille économique du pays, puisqu'elle a atteint un maximum de 3,2 % du PIB en 1990/1991. L'investissement intérieur

Graphique 1.5. **Stock d'IDE entrant de l'Inde**  
Milliards USD



Source : Banque de réserve indienne.

a été essentiellement financé par l'épargne intérieure, l'un et l'autre ayant progressé de façon très parallèle.

### ***En Inde, l'IDE est davantage tourné vers le marché intérieur que vers l'exportation***

Bien que le gouvernement ait la volonté de promouvoir les projets d'IDE destinés à l'exportation, les investissements étrangers en Inde étaient essentiellement destinés à servir le marché intérieur et les performances à l'exportation des entreprises à investissement étranger étaient globalement médiocres, même si elles ne l'étaient pas plus que celles des entreprises indiennes. Il s'agit là d'une différence frappante par rapport aux pays d'Asie de l'Est, où les entreprises à investissement étranger sont à l'origine d'une forte proportion des exportations (BASD, 2004)<sup>33</sup>.

La récente envolée des entrées d'IDE s'explique en majeure partie par le fort potentiel de croissance dont a récemment fait preuve l'Inde, ce potentiel offrant des perspectives d'expansion du marché intérieur, pour les entreprises étrangères comme nationales. La qualité des projets d'IDE semble s'améliorer, les réformes de la réglementation engagées par l'Inde créant des conditions propices à la concurrence et les droits de propriété intellectuelle ayant été renforcés. Les projets d'IDE s'orientent progressivement davantage vers l'exportation et les sociétés-mères étrangères effectuent de plus en plus de transferts de technologie vers les entreprises indiennes, comme en témoigne l'augmentation des paiements de redevances en part de la production, en particulier dans les secteurs des équipements de transport et de la chimie.

### ***La répartition sectorielle des flux d'IDE a évolué, s'étant réorientée du secteur manufacturier vers celui des services***

La répartition sectorielle des flux d'IDE en Inde a évolué sous l'effet de la libéralisation progressive des restrictions à l'IDE et en fonction de la compétitivité et du potentiel de croissance perçus des différents secteurs. Au début des années 90, l'essentiel des flux d'IDE qui entraient en Inde étaient destinés au secteur manufacturier, notamment aux branches les plus attrayantes, à savoir les équipements électriques, les produits chimiques, l'agroalimentaire, le papier et la pulpe et la métallurgie. Dans les années 2000, dans le secteur manufacturier, c'est la branche des équipements électriques et des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui arrivait en première position, attirant 20 % du total des entrées d'IDE. Cette branche comprend l'industrie du logiciel, l'électronique, les équipements électroniques et le matériel informatique.

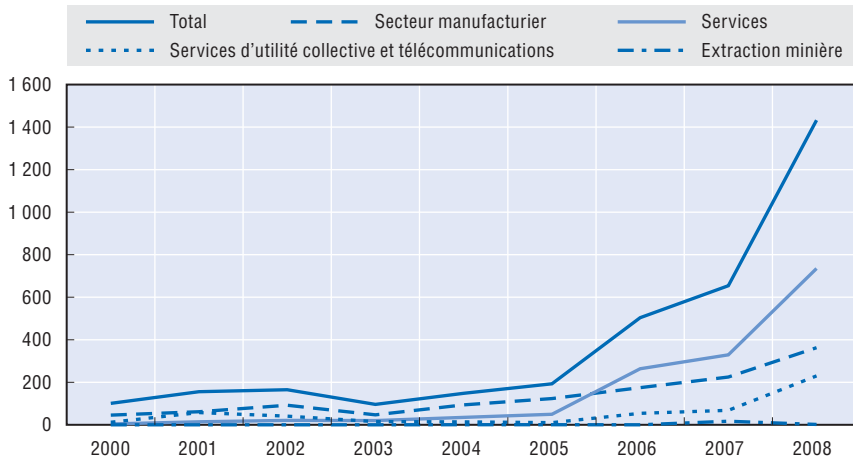
Dans le secteur manufacturier, la plupart des projets d'IDE ciblaient le vaste marché intérieur de l'Inde, protégé pendant longtemps de la concurrence internationale. Ainsi, les constructeurs automobiles indiens ont été protégés par des restrictions quantitatives à l'importation jusqu'en 2001. Dès que l'IDE a été possible dans le secteur automobile, en 1991 (libéralisation suivie, en 1993, de la suppression de la licence obligatoire), les constructeurs automobiles étrangers ont commencé à créer des coentreprises. De plus, la libéralisation des échanges a favorisé la concurrence et les projets d'IDE ont été davantage tournés vers l'exportation, l'objectif étant d'exporter des automobiles et/ou de fournir des pièces automobiles à d'autres pays. En conséquence, les exportations d'automobiles et de composants automobiles ont progressé à un rythme rapide durant les années 2000.

À partir du milieu des années 90, les flux d'IDE se sont réorientés du secteur manufacturier vers celui des services. La part du secteur manufacturier a diminué au cours des années 2000 et est inférieure à celle des services depuis 2006 (voir tableau 1.A1.3). Au sein du secteur des services, la branche du logement et de l'immobilier et celle de la construction ont l'une comme l'autre attiré une part croissante de l'IDE en 2006-2007. Les services financiers ont également été destinataires d'une part importante, ayant attiré 9 % du total des flux d'IDE au cours des années 2000 (DIPP, 2006)<sup>34</sup>. Le graphique 1.6 montre que la récente hausse de l'IDE s'explique par une augmentation des flux d'investissement dans le secteur des services.

Ce changement sectoriel s'explique par l'évolution des mesures de libéralisation, qui ont d'abord visé le secteur manufacturier puis, dans un second temps seulement, celui des services. Comme le secteur primaire (hormis le pétrole et le gaz naturel, l'extraction minière et quelques services agricoles) est dans une large mesure resté fermé aux IDE, sa part dans le total des flux est marginale.

Graphique 1.6. Flux d'IDE entrants par secteur (2000-2008)

Milliards INR



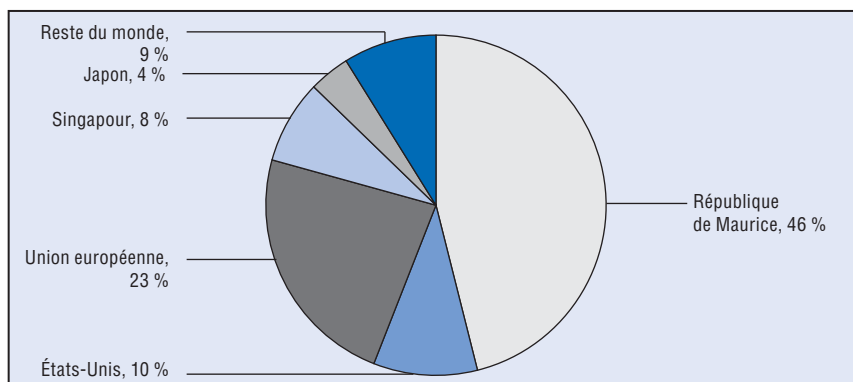
Source : DIPP.

### **Les IDE en provenance des pays en développement ont essentiellement eu pour origine la république de Maurice et Singapour**

Au cours de la période 1991-2008 une part croissante de l'IDE a eu pour provenance les économies en développement plutôt que les pays développés (tableau 1.A1.4). Les flux en provenance des économies en développement ont essentiellement eu pour origine deux pays seulement, la république de Maurice et de Singapour ayant été à l'origine de 89 % des flux d'IDE reçus par l'Inde en provenance des pays en développement et de 54 % du total des flux reçus du monde dans son ensemble au cours de la période 1991-2008. À la suite de la convention fiscale avantageuse signée entre la république de Maurice et l'Inde, il est devenu intéressant pour les investisseurs de faire transiter des capitaux par la république de Maurice pour les investir en Inde. Comme toujours lorsque des centres financiers en régime d'extraterritorialité sont impliqués, il est difficile de déterminer la provenance initiale des flux d'IDE originaires de la république de Maurice. L'Accord de coopération économique globale (CECA) signé en 2005 entre l'Inde et Singapour semble avoir entraîné une hausse des flux d'IDE en provenance de Singapour à destination de l'Inde ces dernières années. S'agissant des pays développés, les sources de l'IDE ont été plus diversifiées, les États-Unis arrivant en première position (9.9 % du total des flux d'IDE à destination de l'Inde au cours de la période 1991-2008), suivis par le Royaume-Uni (7.1 %), les Pays-Bas (5.1 %) et le Japon (3.9 %) (voir graphique 1.7).

Graphique 1.7. Flux d'IDE entrants de l'Inde par pays d'origine (1991-2008)

Pourcentage du total



Source : DIPP.

### **La part des flux d'IDE nécessitant l'approbation préalable du gouvernement a reculé**

Les flux d'IDE entrants enregistrés par le DIPP suivent trois voies : celle de l'approbation par le gouvernement, celle de l'approbation automatique par la Banque de réserve indienne et celle de l'acquisition d'actions existantes. De plus en plus de secteurs/activités ont été autorisés à accueillir des IDE à 100 % de participation étrangère dans le cadre de la voie automatique. Même si l'IDE à 100 % de participation étrangère n'est pas autorisé dans tous les secteurs dans le cadre de cette voie, les plafonds de participation étrangère ont été progressivement assouplis dans beaucoup de secteurs. Il s'ensuit que la part des flux d'IDE empruntant la voie de l'approbation par le gouvernement a chuté à 64 % en 1998 contre 80% au cours des années précédentes et a continué de diminuer progressivement durant les années 2000. La part de l'IDE requérant l'approbation préalable du gouvernement n'a représenté que 10 % en 2008 (voir tableau 1.A1.5).

### **Il existe de fortes disparités géographiques en termes de capacité à attirer les flux d'IDE**

De fortes disparités sont apparues entre les différents États indiens en termes de capacité à attirer l'IDE. Certains des domaines de l'action publique qui ont une forte influence sur l'environnement de l'investissement étant du ressort des États et non du gouvernement central, les différences de politiques sont à l'origine de disparités au niveau de l'environnement de l'investissement. Les autorités et les chercheurs ont exprimé leur inquiétude en constatant que la libéralisation de la politique en matière d'IDE qui s'est opérée après les réformes a renforcé la concentration des projets d'IDE dans les États du Sud et

de l'Ouest, aggravant les déséquilibres entre régions. Même au sein d'un même État, un petit nombre de centres économiques a attiré un volume disproportionné de flux, au détriment des zones rurales. Selon une étude (Rao et Murthy, 2006)<sup>35</sup> « les gros volumes d'IDE dans le secteur manufacturier se sont généralement dirigés vers un très petit nombre d'États développés et, bien souvent, leur présence dans d'autres États s'explique par d'autres motivations, comme le développement pendant la période qui a précédé la libéralisation et l'influence des partenaires indiens » (voir le chapitre 7 pour une description des différences de politique et de performance entre les États).

La Banque de réserve indienne recueille des données sur l'IDE dans ses 16 agences régionales. La répartition des flux d'IDE par agence régionale témoigne de la forte concentration géographique des flux entrants. Ainsi, au cours de la période 2000-2008, deux agences, celles de Mumbai et de New Delhi, ont représenté les deux tiers de l'ensemble des flux d'IDE, suivies des agences de Bangalore (9.1 %), d'Ahmadabad (8.7 %), de Chennai (7.3 %) et de Hyderabad (5.6 %) (voir tableau 1.A1.6). Ces agences régionales couvrent des flux d'IDE destinés à des États relativement avancés, comme le Maharashtra, Delhi, le Karnataka, le Tamil Nadu, l'Andhra Pradesh et le Gujarat.

À noter toutefois que le volume des flux d'IDE enregistré par les agences régionales de la Banque de réserve indienne ne correspond pas nécessairement aux projets d'IDE effectivement mis en œuvre sur le territoire relevant de leur compétence. Une entreprise étrangère peut en effet fort bien verser des fonds à un siège implanté dans un État tout en les utilisant en réalité dans un autre État. Il en va en particulier ainsi des entreprises du secteur des services, qui peuvent avoir leur siège dans une agglomération et exercer leurs activités sur l'ensemble du territoire indien. Par ailleurs, de plus en plus d'investisseurs étrangers créent une société de portefeuille à partir de laquelle ils réalisent d'autres investissements, si bien qu'il est plus difficile de déterminer la véritable destination des IDE. La Banque de réserve n'enregistre que les transferts de fonds opérés au niveau du siège en Inde et n'effectue pas de suivi de l'utilisation de ces fonds jusqu'au niveau des projets. Par conséquent, il est possible que la concentration des flux entrants à Mumbai et New Delhi, les deux villes principales du pays, s'explique simplement par le fait que beaucoup d'entreprises à investissement étranger y ont leur siège.

### **3. L'Inde occupe une place de plus en plus importante parmi les pays d'origine de l'IDE destiné aux pays de l'OCDE**

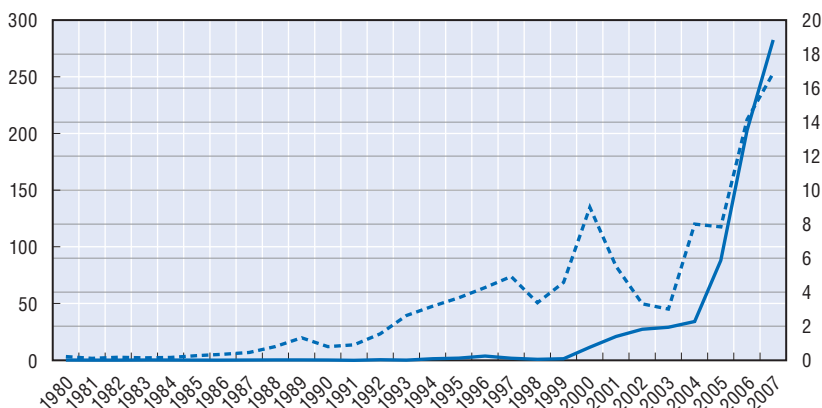
#### ***La hausse des investissements étrangers en Inde a été suivie de très près par une hausse des investissements de l'Inde à l'étranger***

Parallèlement à l'évolution des entrées d'IDE, les investissements de l'Inde à l'étranger ont décollé en 2000 et sont en forte progression depuis lors

(graphique 1.8). En Inde, le décollage des investissements à l'étranger a suivi de près celui des investissements entrants, ce qui est une singularité du pays par rapport à d'autres économies émergentes d'Asie, qui ont accueilli des volumes substantiels d'IDE avant de commencer elles-mêmes à investir à l'étranger.

Graphique 1.8. Flux d'IDE sortants

Milliards USD



Note : La ligne pleine représente les flux d'IDE sortants de l'Inde (mesurés sur l'axe de droite) et la ligne en pointillés représente les flux mondiaux d'IDE sortants (mesurés sur l'axe de gauche).

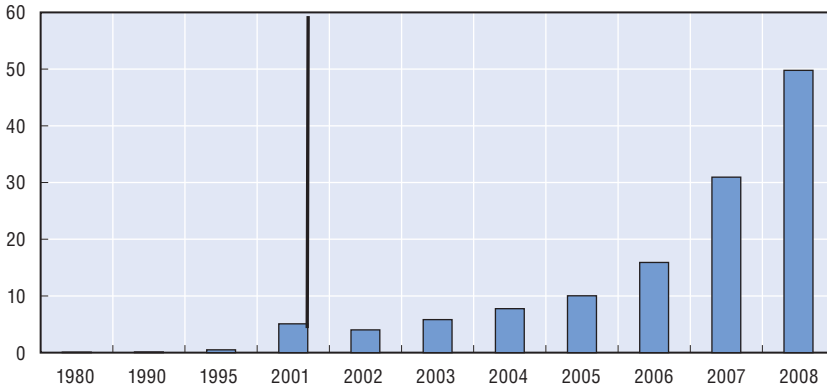
Source : Banque de réserve indienne.

Le volume des flux d'IDE sortants est resté très faible jusqu'à la fin des années 90, s'établissant à 37 millions USD par an durant les années 80 et 90. Depuis 2000, il a connu une envolée, ayant progressé de 60 % par an environ, pour atteindre 18.8 milliards USD en 2007/2008. Bien que ses flux sortants aient représenté moins de 1 % du total des flux mondiaux d'IDE sortants, l'Inde s'est hissée au 6<sup>e</sup> rang<sup>36</sup> parmi les pays développés, puisqu'elle est à l'origine de 4.5 % des flux d'investissements directs provenant du monde en développement (voir tableau 1.A1.7). Par conséquent, ses performances en tant que source d'IDE sont comparables à celles de pays en développement comme l'Argentine, le Brésil, la Chine, la république de Corée, la Malaisie, le Mexique, Singapour et l'Afrique du Sud.

Les flux sortants augmentant, l'Inde a accumulé des stocks d'IDE sortants depuis 2000 (voir graphique 1.9). En mars 2008, son stock d'investissement direct à l'étranger avait atteint 49.8 milliards USD, ce qui constitue une performance remarquable compte tenu de la faiblesse du niveau de départ, qui était de 3.7 milliards USD en 2000. Bien que l'Inde rattrape rapidement son retard en termes de stock d'IDE sortant, elle ne représentait que 0.3 % des flux d'IDE sortants mondiaux en 2008, arrivant au 36<sup>e</sup> rang. L'Inde améliore

progressivement son classement parmi les pays en développement, puisqu'elle est devenue le 13<sup>e</sup> pays en termes de stock d'IDE sortant en 2007 (voir tableau 1.A1.8).

Graphique 1.9. **Stock d'IDE sortant de l'Inde**  
Millions USD



Source : Banque de réserve indienne.

### ***L'évolution de la répartition des flux d'IDE sortants de l'Inde reflète celle de l'avantage comparatif du pays***

Avant 1991, la majorité des projets d'investissement à l'étranger de l'Inde concernaient le secteur manufacturier. Toutefois, la part de l'IDE sortant destiné à ce secteur est en recul depuis 1991 tandis que celle de l'IDE destiné au secteur des services a augmenté. Cette évolution sectorielle des flux sortants reflète l'évolution de l'avantage comparatif du pays. Au sein du secteur des services, les services non financiers, dont « les technologies de l'information, la communication et les logiciels » et « les médias, la diffusion et la publicité » ont occupé une place prépondérante dans les investissements à l'étranger, même si le secteur du négoce a, ces derniers temps, attiré une part de plus en plus importante des flux sortants (voir tableau 1.A1.9). De plus en plus d'entreprises indiennes étant entrées sur des marchés étrangers en exportant leurs biens et services à la faveur de la libéralisation des échanges, les projets liés aux échanges commerciaux, par exemple l'établissement de centres de services d'aide à la clientèle, se sont multipliés.

Récemment, l'Inde a accru ses investissements à l'étranger dans le secteur des ressources naturelles, comme les secteurs du pétrole et du gaz, plusieurs opérations de grande envergure ayant été conclues à l'initiative d'entreprises publiques. Au nombre de ces opérations figurent l'acquisition d'une participation de 25 % dans le projet *Greater Nile Oil Project* au Soudan par



ONGC Videsh Limited en 2002, d'une part de 20 % dans le gisement pétrolier *offshore* de Sakhaline en Russie par la société Oil and Natural Gas Corporation Limited en 2002 et d'une part de 50 % dans un bloc de gaz liquéfié en Iran par la société Indian Oil Corporation Ltd. en 2004. L'Inde étant de plus en plus dépendante des importations pour son approvisionnement en ressources naturelles essentielles comme le pétrole, le gaz et le minerai de fer, les flux d'investissements directs à l'étranger dans le secteur des ressources naturelles vont vraisemblablement augmenter.

### **Une part croissante des investissements directs de l'Inde à l'étranger est destinée aux pays développés**

La répartition géographique des investissements directs de l'Inde à l'étranger a évolué : alors que l'IDE était essentiellement orienté vers les pays en développement, il privilégie maintenant les pays développés. Initialement (1970-1991), les pays en développement étaient les principaux pays d'accueil des projets d'IDE de l'Inde, puisqu'ils ont, par exemple, accueilli environ 96 % de son stock d'IDE en 1986. Au sein du monde en développement, les investissements de l'Inde à l'étranger étaient très concentrés en Asie du Sud-Est, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest et de l'Est (Pradhan, 2007a).

La forte préférence pour les régions en développement qui prévalait à cette époque était favorisée par le fait que la politique étrangère mise en œuvre par le gouvernement encourageait la coopération Sud-Sud. Elle était aussi due au degré globalement faible de sophistication technologique des entreprises indiennes, qui n'étaient pas en position de se mesurer à la concurrence dans les pays développés, tandis qu'elles disposaient de technologies – relativement simples et à forte intensité de main-d'œuvre – se prêtant à un transfert vers d'autres économies en développement. Au début des années 60, c'est l'Afrique qui accueillait le volume d'investissements directs de l'Inde le plus élevé en raison de l'existence de liens commerciaux historiques datant de l'époque coloniale britannique et de la présence sur le continent africain d'une population d'origine indienne relativement importante. Par la suite, l'Asie, en particulier l'Asie du Sud-Est, devenue plus attrayante en raison de sa proximité géographique, de son potentiel de croissance et de sa relative stabilité politique, a remplacé l'Afrique dans son rôle de première région d'accueil des investissements directs indiens.

Depuis 1991, l'IDE sortant de l'Inde s'est diversifié d'un point de vue géographique et les investisseurs indiens affichent une nette préférence pour les régions développées. La part des flux sortants destinés aux pays développés était d'environ 50.8 % au cours de la période comprise entre 2002/2003 et 2007/2008<sup>37</sup>, et la part des stocks sortants détenus dans les pays développés a atteint 32.2 % en 2006. Tandis que le poids de l'Asie et de l'Afrique a diminué, l'Europe et l'Amérique du Nord sont devenues deux

grandes régions d'accueil des investissements directs de l'Inde à l'étranger (voir tableau 1.A1.10). L'essentiel des projets d'IDE de l'Inde dans les pays développés est motivée par les facteurs suivants : beaucoup d'entreprises indiennes ont acquis des avantages concurrentiels spécifiques comparables à ceux dont bénéficient les entreprises des pays développés; la montée en puissance des exportations de services vers les pays développés a donné naissance à la mise en œuvre de projets d'IDE liés aux échanges dans ces pays d'accueil; l'acquisition d'actifs stratégiques dans les pays développés occupe désormais une place importante dans les stratégies mises en œuvre par les entreprises indiennes pour renforcer leur avantage comparatif dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

L'IDE destiné au monde en développement est dorénavant plus diversifié sur le plan géographique, l'Amérique latine, les Caraïbes et la Communauté des États indépendants (CEI) accueillant désormais des volumes non négligeables. L'IDE destiné aux centres extraterritoriaux comme les Îles vierges britanniques, les Îles anglo-normandes, Chypre, Hong-Kong (Chine), la république de Maurice et Singapour a pris de l'importance depuis 2000. Ces six économies ont attiré plus d'un tiers des flux d'investissements de l'Inde à l'étranger depuis 2006.

Avant 1991, les investissements à l'étranger étaient le fait d'un petit groupe de conglomérats familiaux qui disposaient de ressources propres suffisantes. Ils ont développé leurs activités à l'étranger essentiellement parce qu'ils disposaient de perspectives limitées sur le marché national, où les pouvoirs publics menaient une politique destinée à prévenir la formation de monopoles et à protéger les petites entreprises.

### ***Avant 1991, les pouvoirs publics menaient une politique très restrictive vis-à-vis des investissements directs à l'étranger***

Le faible niveau de l'IDE sortant avant 1991 s'explique en grande partie par les politiques restrictives menées par le gouvernement vis-à-vis des projets d'investissement à l'étranger et par le contrôle strict des sorties de capitaux qui était exercé. Le gouvernement menait une politique restrictive parce qu'il était très préoccupé par la rareté des devises, compte tenu de la situation difficile de la balance des paiements et du niveau très limité des réserves de change. Il a émis ses premières directives officielles sur les activités d'IDE en décembre 1969. Elles autorisaient une participation minoritaire au capital dans des projets clés en main n'impliquant pas de transfert de fonds.

Les entreprises indiennes ne pouvaient réaliser des investissements directs à l'étranger que si ces investissements étaient liés à l'exportation et si la participation au capital se faisait sous forme d'exportation d'installations,

de machines ou d'équipements fabriqués en Inde et/ou de capitalisation de savoir-faire. Les entreprises indiennes étaient tenues de rapatrier l'intégralité des sommes investies à l'étranger dans un délai de cinq ans. En outre, les investisseurs indiens qui prenaient une participation minoritaire dans une coentreprise à l'étranger étaient tenus d'offrir à leurs partenaires étrangers des possibilités de formation en Inde.

Bien que la révision des directives réalisée en 1978 ait abouti à la création d'un comité interministériel sur les coentreprises, placé sous l'autorité du ministre du Commerce et de l'Industrie et chargé de l'approbation, du suivi et de l'évaluation des projets d'investissement à l'étranger, le coût administratif de ces investissements est resté très élevé pour les entreprises. Une entreprise indienne devait obtenir l'approbation de plusieurs organismes, dont le ministre du Commerce et de l'Industrie, le Département des affaires des entreprises (*Department of Company Affairs*), le ministère des Affaires extérieures (*Ministry of External Affairs*), le ministère de la Loi et de la Justice (*Ministry of Law and Justice*), le ministère de l'Administration (*administrative Ministry*), la Banque d'import-export de l'Inde et le Centre indien pour l'investissement.

Malgré les assouplissements consentis<sup>38</sup> en 1978, lors de la révision des directives réalisée en 1986 le gouvernement a durci l'obligation d'approbation à laquelle étaient soumis les projets d'investissement direct à l'étranger en introduisant un examen de la crédibilité financière et des antécédents des entreprises indiennes en matière de performances à l'exportation. De façon générale, les politiques industrielles de l'Inde, tournées vers le marché intérieur, n'incitaient pas les entreprises indiennes à rechercher des débouchés à l'exportation. Il s'ensuit que bon nombre d'entre elles ne disposaient pas de l'information et de l'expérience nécessaires pour mener à bien des projets d'investissement à l'étranger et ne considéraient pas la création d'infrastructures commerciales en dehors des frontières comme une nécessité impérieuse.

### **Les directives de 1992 ont impulsé un changement radical, libéralisant les flux d'investissements directs de l'Inde à l'étranger**

La révision des directives réalisée en 1992 a marqué un changement de cap radical du gouvernement en matière d'investissement direct à l'étranger. Elle a introduit une procédure d'approbation automatique pour les projets d'IDE impliquant une prise de participation ne dépassant pas 2 millions USD sur une période de trois ans, a autorisé les transferts de fonds à l'étranger<sup>39</sup> destinés à des projets d'IDE et supprimé la restriction relative à la participation détenue. Toutes les demandes ne relevant pas de l'approbation automatique étaient transmises à un comité spécial placé sous l'autorité de la Banque de réserve indienne et composé de représentants du ministère des

Finances, du ministère du Commerce et de l'Industrie et du ministère des Affaires extérieures.

L'Inde applique depuis longtemps un plafond aux flux d'IDE sortants dans le cadre de sa politique de contrôle des sorties de capitaux. Ce plafond a été relevé à plusieurs reprises<sup>40</sup> et actuellement, un investissement équivalent à 400 % de la valeur nette d'une entreprise est possible sans l'approbation préalable du gouvernement. L'assouplissement des restrictions à l'IDE s'inscrit dans la même ligne que l'évolution générale vers une convertibilité en compte courant totale. En outre, du fait de l'accumulation de réserves de change ces dernières années, les inquiétudes au sujet de la balance des paiements occupent moins de place que par le passé.

Les entreprises indiennes ont pu bénéficier de beaucoup plus de souplesse pour leurs opérations d'investissement direct à l'étranger : elles sont dorénavant autorisées à investir dans n'importe quel secteur d'activité, plus seulement dans le secteur correspondant à leur cœur de métier. Elles ont aussi davantage de possibilités de financement<sup>41</sup> : les banques indiennes ont en effet élargi leur champ d'activité pour pouvoir consentir des prêts à des coentreprises et filiales détenues à 100 % implantées à l'étranger ainsi qu'à des entreprises indiennes créées pour acquérir des parts du capital d'entreprises étrangères; il est devenu possible de souscrire des emprunts commerciaux extérieurs pour financer l'établissement à l'étranger de coentreprises et de filiales à 100 % indiennes; enfin, les mécanismes de financement de l'investissement à l'étranger de la Banque d'import-export de l'Inde ont été développés pour que la Banque puisse octroyer des financements directs à long terme à des filiales d'entreprises indiennes à l'étranger, financer l'acquisition d'entreprises à l'étranger par des entreprises indiennes et prendre des participations directes dans des coentreprises implantées à l'étranger impliquant des entreprises indiennes.

### ***Les entreprises privées indiennes ont tiré parti de l'approche plus libérale adoptée vis-à-vis de l'investissement direct à l'étranger***

La libéralisation de la politique menée par le gouvernement vis-à-vis de l'investissement à l'étranger a créé les conditions pour que les entreprises indiennes investissent en dehors des frontières. Toutefois, l'envolée de l'IDE sortant dans les années 2000 s'explique avant tout par le fait que, face à l'intensification de la concurrence intérieure, les entreprises privées indiennes ont accru leur compétitivité internationale et créé des débouchés à l'étranger. L'assouplissement, en 1992, des règles régissant la détention, par des intérêts indiens, de participations dans des coentreprises à l'étranger a permis aux entreprises indiennes d'exploiter leur avantage comparatif/ technologique spécifique en créant, à l'étranger, des coentreprises majoritairement détenues par des intérêts indiens. En réalité, depuis 1991,

dans la plupart des coentreprises et filiales indiennes à l'étranger, la participation d'intérêts indiens au capital était déjà de 80 % au moins, alors qu'elle était le plus souvent inférieure à 50 % auparavant (Pradhan, 2007b)<sup>42</sup>.

Malgré une politique désormais très favorable à l'investissement direct à l'étranger, le gouvernement n'a pas mis en place d'incitations financières fortes pour encourager les entreprises indiennes à investir en dehors des frontières. Jusqu'à présent, au contraire de la Chine, l'Inde s'est cantonnée, pour promouvoir les investissements à l'étranger, à la fourniture d'informations aux investisseurs potentiels et à la mise en place de dispositifs de financement ou de garantie par l'intermédiaire de la Banque d'import-export de l'Inde et de la Société de garantie du crédit à l'exportation de l'Inde.

***Les fusions et acquisitions sont désormais une forme d'investissement direct particulièrement prisée par les entreprises indiennes qui investissent à l'étranger, en particulier dans les économies développées***

Les opérations d'investissement direct à l'étranger pour acquérir des technologies de pointe, de nouveaux produits, des talents et autres actifs stratégiques, par exemple des marques, occupent désormais une place importante parmi les stratégies mises en œuvre par les entreprises indiennes qui ont des ambitions internationales. Les fusions et acquisitions constituent dorénavant une forme d'investissement à l'étranger plus prisée que les investissements *ex nihilo*; cette voie, d'abord ouverte par les entreprises du secteur des services, notamment du logiciel, a ensuite été empruntée par celles du secteur manufacturier, notamment des secteurs des produits pharmaceutiques, des équipements de transport et des produits chimiques. Au cours de la période 2000-2006, les investissements sous forme de fusions et acquisitions ont représenté plus de 66 % du total des flux d'IDE en provenance de l'Inde (Pradhan, 2007b) et ont en majorité été destinés aux pays développés, le premier pays destinataire étant les États-Unis, suivi par le Royaume-Uni et l'Allemagne.

***L'intensification de la concurrence sur le marché intérieur incite les entreprises à s'implanter à l'étranger***

Depuis 1991, l'investissement direct à l'étranger n'est plus réservé aux grandes entreprises familiales et de plus en plus de petites et moyennes entreprises (PME) ont rejoint les rangs des investisseurs indiens à l'étranger. En 2001, les approbations délivrées à des PME représentaient 26 % des approbations d'investissement à l'étranger délivrées dans le secteur manufacturier et 41 % de celles délivrées dans le secteur des services (CNUCED, 2007). Les PME, qui étaient protégées de la concurrence étrangère, et les grandes entreprises ont perdu une grande partie des avantages que

conférait cette protection après 1991 en raison de la réduction du nombre de secteurs réservés aux SSI, de l'abaissement des droits d'importation et de la libéralisation de l'IDE entrant et ont, par conséquent, dû exercer leurs activités dans un environnement plus concurrentiel. Cet accroissement de la concurrence sur le marché intérieur a contraint bon nombre de PME qui en avaient les moyens à se tourner vers l'étranger pour survivre et se développer.

## Notes

1. Pour l'exercice budgétaire 1950/1951.
2. Ce plafond était fixé à 10 millions INR depuis 1999. La loi de 2006 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (*Micro, Small & Medium Enterprises Development Act*) l'a porté à 100 millions INR pour les entreprises du secteur manufacturier et à 50 millions INR pour celles du secteur des services.
3. À la fin des années 70, 79 produits seulement pouvaient être importés sans autorisation. Ce nombre a été multiplié par presque vingt au cours des années 80.
4. Ces branches étaient les suivantes : 1) charbon et lignite [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 1 (1998)], 2) pétrole et produits de distillation [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 1 (1998)], 3) distillation et brassage de boissons alcooliques, 4) sucre [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 12 (1998)], 5) graisses et huiles d'origine animale [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 11 (1997)], 6) cigares et cigarettes de tabac et substituts au tabac manufacturés, 7) amiante et produits à base d'amiante [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 11 (1997)], 8) contreplaqué, placages décoratifs et autres produits à base de bois [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 11 (1997)], 9) peaux et cuirs, peau de chamois et simili-cuir [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 4 (1993)], 10) peaux tannées ou fourrures tannées [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 11 (1997)], 11) automobiles [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 4 (1993)], 12) papier et papier journal [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 11 (1997)], 13) équipements électroniques pour l'aérospatiale et la défense, 14) explosifs industriels, 15) produits chimiques dangereux, 16) médicaments et produits pharmaceutiques [suppression partielle de l'obligation de licence dans la note de presse n° 4 (1994) et suppression de l'obligation de licence pour cinq médicaments en vrac dans la note de presse n° 3 (1999)], 17) électronique de divertissement [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 5 (1996)], et 18) produits blancs [obligation de licence supprimée dans la note de presse n° 4 (1993)].
5. Lors du recensement de 1991, 23 agglomérations indiennes comptaient plus d'un million d'habitants.
6. Ces branches sont les suivantes : 1) armes et munitions et articles connexes d'équipement militaire, avions de défense et navires de guerre [ouverture de l'industrie de la défense aux entreprises indiennes entièrement privées sous réserve d'obtention d'une licence dans la note de presse n° 4 (2001)], 2) énergie atomique, 3) charbon et lignite [supprimée des activités réservées au secteur public dans la note de presse n° 1 (1998)], 4) huiles minérales [activité « pétrole et produits de distillation » supprimée dans la note de presse n° 1 (1998)], 5) extraction de minerais de fer, de minerais de manganèse, de minerais de chrome, de gypse, de soufre, d'or et de diamants, 6) extraction de cuivre, de plomb,

de zinc, d'étain, de molybdenum et de tungstène, 7) minéraux énumérés dans l'annexe à l'ordonnance de 1953 sur l'énergie atomique et 8) le transport ferroviaire. Les activités visées aux points 5) et 6) ont par la suite été supprimées de la liste des activités réservées au secteur public, dans la note de presse n° 3 (1993).

7. L'exercice budgétaire indien court du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars. En général, les statistiques officielles reposent sur l'exercice budgétaire plutôt que sur l'année civile.
8. Le gouvernement exigeait que les capitaux étrangers apportés par les investisseurs étrangers ne couvrent que les importations de biens d'équipement et que les sorties de devises au titre des paiements de dividendes soient compensées par des recettes d'exportation sur une période de 7 ans à compter du démarrage de la production. Ces obligations ont été supprimées.
9. Il s'agit des comptes d'épargne, des prêts de faible montant dans des secteurs prioritaires, des crédits à l'exportation et des dépôts à vue en roupies détenus par des non-résidents.
10. Jusqu'à 2007/2008.
11. Ce chiffre comprend les logiciels et services informatiques, les produits et services d'ingénierie et l'externalisation des processus métiers (BPO).
12. Le secteur organisé comprend tous les établissements employant au moins 10 salariés et utilisant l'électricité et ceux qui emploient au moins 20 salariés et n'utilisent pas l'électricité
13. En 2005, cette part n'était que de 7 %.
14. Un amendement apporté à la loi de 1976 sur les conflits du travail (chapitre V.B) a introduit l'obligation pour les entreprises employant 300 salariés au moins d'obtenir une autorisation de l'autorité compétente pour licencier du personnel. Ce seuil a même été abaissé à 100 en 1982.
15. Selon l'*Étude économique de l'Inde* réalisée par l'OCDE (2007), environ 87 % des travailleurs du secteur manufacturier sont employés par des microentreprises comptant moins de 10 salariés.
16. Le gouvernement a fait adopter la loi de 2003 sur la responsabilité budgétaire et la gestion du budget (*Fiscal Responsibility and Budget Management*) dans laquelle il se fixait pour objectif d'éliminer le déficit budgétaire courant et de ramener son déficit budgétaire à 3 % du PIB à l'horizon 2008/2009; cette loi interdisait en outre à la Banque de réserve indienne d'intervenir sur le marché primaire des titres de la dette publique à compter d'avril 2006.
17. L'investissement dans les infrastructures passera ainsi d'environ 5 % du PIB en 2006/2007 à 9 % du PIB en 2011/2012.
18. Le montant des paiements de redevances possibles et la durée des accords de transfert de technologie avec les entreprises étrangères étaient précisés pour chaque secteur; le recours à des consultants indiens de préférence à des consultants étrangers à chaque fois que cela était possible a été rendu obligatoire.
19. Le gouvernement a racheté des actifs d'entreprises du secteur de l'assurance en 1971 et du secteur pétrolier entre 1974 et 1976.
20. Note de presse n° 6 (1992).

21. Note de presse n° 12 (1992). 22 branches du secteur des biens de consommation ont également été dispensées de l'obligation de compenser les dividendes à compter de la publication de la note de presse n° 7 (2000).
22. La note de presse n° 2 (2000) fait reposer la politique de l'IDE, non plus sur une liste positive, mais sur une liste négative.
23. Note de presse n° 4 (2001).
24. L'IDE dans les lotissements a été autorisé pour la première fois en 2001 [note de presse n° 4 (2001)]; par la suite, en 2005, d'autres pans du secteur immobilier comme le logement, les infrastructures et les projets de développement immobilier ont été ouverts à l'IDE selon la procédure d'approbation automatique à hauteur de 100 % de participation étrangère sous réserve du respect de certaines conditions comme une superficie minimum à aménager, un apport de capital minimum, une période d'immobilisation du capital investi, un calendrier de réalisation des travaux, etc. [note de presse n° 2 (2005)].
25. Note de presse n° 4 (2001).
26. Note de presse n° 3 (2006).
27. Dans le secteur de la défense, l'IDE est autorisé à hauteur de 26 % de participation étrangère et requiert une approbation et des licences pour la fabrication d'armes et de munitions.
28. Sont notamment concernés les cigares et le tabac, les minerais et minéraux titanifères et les secteurs réservés aux SSI lorsque la participation étrangère est supérieure à 24 %.
29. Note de presse du 29 septembre 2004.
30. Ces opérations sont les suivantes : 1) transfert d'actions d'un résident à un non-résident dans un secteur autre que celui des services financiers; 2) conversion des prêts et emprunts commerciaux extérieurs en capital et 3) augmentation de la participation étrangère par émission d'actions nouvelles et conversion d'actions préférentielles en actions ordinaires.
31. Note de presse n° 4 (2006).
32. Parmi les principaux pays en développement, en 2007, la part du stock d'IDE dans le PIB était de 33.6 % en Afrique du Sud, 24.4 % au Brésil, 10 % en Chine et 25.2 % en Russie.
33. Les entreprises à investissement étranger sont à l'origine d'environ 3 % des exportations indiennes, contre 50 % voire plus dans divers pays d'Asie de l'Est.
34. Ce chiffre est une moyenne pour la période 2000-2006.
35. En 2000/2001, deux tiers des actifs investis par les grandes entreprises à investissement étranger créées après mi-1991 l'avaient été au Maharashtra et au Tamil Nadu, les deux États qui arrivent en tête en termes d'IDE.
36. Après Hong-Kong, Chine; la Russie; les Îles vierges britanniques; la Chine; la république de Corée.
37. D'après les approbations délivrées par la Banque de réserve indienne pour les investissements directs d'investisseurs indiens dans les coentreprises et des filiales détenues à 100 %.
38. Par exemple, la participation détenue par des intérêts indiens pouvait être plus élevée si les autorités et les partenaires du pays d'accueil n'y voyaient pas



d'objection et les envois de fonds liés aux investissements sortants étaient autorisés au cas par cas. Les entreprises indiennes ont pu avoir accès à divers moyens de financement, notamment des prêts à long terme consentis par des investisseurs indiens à des coentreprises à l'étranger, des prêts en devises étrangères consentis à l'étranger, la capitalisation de redevances de service, redevances et autres paiements liés aux investissements sortants.

39. Sur les 2 millions USD qui peuvent être envoyés à l'étranger dans le cadre d'un investissement sortant, une partie, égale à 0.5 million USD, peut être envoyée en numéraire, tandis que le reste doit être versé sous forme de transfert d'installations, machines, équipements et savoir-faire.
40. Le plafond a été porté à 15 millions USD en 1995, 50 millions USD en 2000, 100 millions en 2002 et à 100 % de la valeur nette de l'entreprise en 2003, puis à 200 % en 2005 et 300 % en juin 2007 et dernièrement, en septembre 2007, à 400 %.
41. Les investissements directs de l'Inde à l'étranger peuvent être financés par le solde du compte en devises (*Exchange Earners Foreign Currency Account*, EEFC), par le retrait de devises y compris la capitalisation d'exportations, par le retrait de devises d'un compte détenu par une banque agréée en Inde, par des fonds résultant de l'émission de certificats de dépôt américains ou de certificats de dépôt internationaux et par des échanges d'actions.
42. En vertu de la politique menée par les autorités indiennes, les entreprises indiennes qui créaient des coentreprises à l'étranger ne pouvaient détenir qu'une participation minoritaire, l'objectif étant de favoriser les transferts de technologie et de connaissances de l'Inde vers les pays en développement.

## ANNEXE 1.A1

## Statistiques

Tableau 1.A1.1. Flux d'IDE entrants de l'Inde

Millions USD

	Flux d'IDE entrants de l'Inde	En part des flux mondiaux d'IDE entrants (%)	En part des flux d'IDE entrants des pays en développement (%)	En part du PIB (%)	Rang mondial	Rang parmi les pays en développement
Années 80	105	0.1	0.5	0.04		
1990-94	488	0.2	0.6	0.2		
1995-99	2 628	0.5	1.6	0.6		
2000	4 029	0.3	1.4	0.9	36	14
2001	6 130	0.7	2.4	1.3	26	7
2002	5 035	0.9	3.1	1.0	23	6
2003	4 322	0.8	2.2	0.7	26	9
2004	6 051	0.8	1.8	0.9	24	13
2005	8 961	0.8	2.2	1.1	36	15
2006	22 079	1.4	4.2	2.4	18	6
2007	34 362	1.3	3.9	3.0	20	8
2008	33 613					

Sources : Banque de réserve indienne et CNUCED.

Tableau 1.A1.2. **Stock d'IDE entrant de l'Inde**

Millions USD

	Stock d'IDE entrant de l'Inde	En part du stock mondial d'IDE entrant (%)	En part du stock d'IDE entrant des pays en développement (%)	En part du PIB (%)	Rang mondial	Rang parmi les pays en développement
1980	544	0.1	0.2	0.3		
1990	1 732	0.1	0.3	0.5		
1995	8 166	0.2	0.7	2.3		
2000	20 326	0.3	1.0	4.4	48	24
2001	25 419	0.3	1.1	5.3	44	20
2002	31 221	0.4	1.4	6.2	43	19
2003	38 183	0.4	1.4	6.4	41	17
2004	44 495	0.4	1.5	6.3	41	17
2005	52 369	0.4	1.5	6.5	40	17
2006	77 036	0.4	1.4	8.4	40	15
2007	118 300	0.5	1.6	10.4	35	13

Sources : Banque de réserve indienne et CNUCED.

Tableau 1.A1.3. **Flux d'IDE entrants de l'Inde, par secteur**

En pourcentage

	1991 (août 1999)	2000-2003	2004-2008
<b>Secteur manufacturier</b>	<b>64.8</b>	<b>57.5</b>	<b>35.1</b>
Ciments et produits en plâtre	0.5	2.6	2.2
Produits chimiques	11.0	4.9	2.5
Médicaments et produits pharmaceutiques	2.3	2.7	1.9
Matériel électrique, dont matériel informatique et logiciels	12.8	18.3	13.9
Agroalimentaire	6.5	4.1	0.6
Industries métallurgiques	1.8	1.3	3.8
<b>Services</b>	<b>13.9</b>	<b>13.6</b>	<b>50.7</b>
Services	11.2	9.2	25.1
Négoce	1.9	1.4	2.0
Construction	n.d.	n.d.	7.3
Logement et immobilier	n.d.	n.d.	7.0
<b>Télécommunications</b>	<b>11.2</b>	<b>15.4</b>	<b>7.7</b>
<b>Électricité et énergie, dont pétrole et gaz naturel</b>	<b>10.1</b>	<b>13.5</b>	<b>5.7</b>
<b>Secteur primaire (extraction minière)</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.7</b>

n.d. : non disponible.

Source : DIPP.

Tableau 1.A1.4. Flux d'IDE entrants de l'Inde, par pays d'origine

En pourcentage

	1991 (août)-1999	2000-2003	2004-2008	1991 (août)-2008
<b>Pays développés</b>	<b>56</b>	<b>52</b>	<b>34</b>	<b>39</b>
<b>Pays en développement</b>	<b>44</b>	<b>48</b>	<b>66</b>	<b>61</b>
République de Maurice	31	41	49.5	46.1
États-Unis	21	13	7.6	9.9
Royaume-Uni	5	8	7.1	7.1
Singapour	3	2	9.9	7.9
Pays-Bas	5	7	4.7	5.1
Japon	7	9	2.4	3.9
Allemagne	6	4	2.8	3.3
France	2	3	1.4	1.8
République de Corée	5	1	0.6	1.2
Suisse	2	2	1.0	1.2

Source : DIPP.

Tableau 1.A1.5. Flux d'IDE entrants de l'Inde, selon la voie d'approbation

En pourcentage

	1991-99	2000-03	2004	2005	2006	2007	2008
Approbation par le gouvernement	77.7	53.1	32.8	26.1	13.8	16.2	9.7
Approbation automatique	8.5	21.6	36.7	35.8	64.0	55.8	71.6
Acquisition de parts existantes	17.3	25.4	30.5	38.1	22.2	27.9	18.7

Source : DIPP.

Tableau 1.A1.6. Flux d'IDE entrants de l'Inde, par agence régional de la Banque de réserve indienne<sup>1</sup>

En pourcentage

Agence de la Banque de réserve	Territoire de compétence	2000-2003	2004-2008	2000-2008
Mumbai	Maharashtra, Dadra et Nagar Haveli, Daman et Diu	31.8	45.9	43.8
New Delhi	Delhi, une partie de l'Uttar Pradesh et Haryana	37.0	18.1	20.9
Chennai	Tamil Nadu, Pondicherry	9.6	86.9	7.3
Bangalore	Karnataka	9.7	9.0	9.1
Hyderabad	Andhra Pradesh	3.0	6.0	5.6
Ahmadabad	Gujarat	3.8	9.6	8.7
Chandigarh	Chandigarh, Punjab, Haryana, Himachal Pradesh	2.6	0.3	0.7
Calcutta	Bengale occidentale, Sikkim, îles Andaman et Nicobar	1.0	2.2	2.0
Panaji	Goa	0.8	0.4	0.4
Kochi	Kerala, Lakshadweep	0.6	0.3	0.3
Bhubaneswar	Orissa	0.0	0.2	0.2
Jaipur	Rajasthan	0.0	0.9	0.8
Bhopal	Madhya Pradesh, Chattisgarh	0.1	0.2	0.2
Kanpur	Uttar Pradesh, Uttranchal	0.0	0.0	0.0
Guwahati	Assam, Arunachal Pradesh, Manipur, Meghalaya, Mizoram, Nagaland, Tripura	0.1	0.1	0.1
Patna	Bihar, Jharkhand	0.0	0.0	0.0

1. Ces chiffres ne tiennent compte que des investissements sous forme de participation au capital.

Source : DIPP.

Tableau 1.A1.7. Flux d'IDE sortants de l'Inde

Millions USD

	Flux d'IDE sortants de l'Inde	En part des flux mondiaux d'IDE sortants (%)	En part des flux d'IDE sortants des pays en développement (%)	En part du PIB (%)	Rang mondial	Rang parmi les pays en développement
Années 80	4	0.00	0.07	0.00	66	43
1990-94	20	0.01	0.07	0.01	95	69
1995-99	120	0.02	0.19	0.03	52	28
2000	759	0.04	0.37	0.16	40	17
2001	1 391	0.19	1.63	0.29	29	11
2002	1 819	0.31	3.09	0.36	31	12
2003	1 934	0.33	3.37	0.32	28	10
2004	2 274	0.24	1.62	0.32	34	14
2005	5 867	0.34	2.26	0.73	34	14
2006	13 512	0.97	5.44	1.48	21	5
2007	18 835	0.68	4.48	1.65	24	6

Sources : DIPP et CNUCED.

Tableau 1.A1.8. **Stock d'IDE sortant de l'Inde**

Millions USD

	Stock d'IDE sortant de l'Inde	En part du stock mondial d'IDE sortant (%)	En part du stock d'IDE sortant des pays en développement (%)	En part du PIB (%)	Rang mondial	Rang parmi les pays en développement
1980	80	0.01	0.11	0.04	46	25
1990	113	0.01	0.09	0.04	64	38
1995	735	0.02	0.15	0.21	60	34
2000	5 083	0.03	0.21	1.10	49	27
2001	4 006	0.04	0.29	0.84	45	23
2002	5 825	0.05	0.43	1.15	44	21
2003	7 759	0.07	0.56	1.29	43	20
2004	10 033	0.08	0.63	1.43	41	18
2005	15 900	0.09	0.69	1.97	41	17
2006	30 946	0.12	0.83	3.38	41	17
2007	46 781	0.19	1.15	4.37	36	13

Source : Banque de réserve indienne et CNUCED.

Tableau 1.A1.9. **IDE sortant, par secteur**

En pourcentage

	Stock d'IDE sortant en 1980	Stock d'IDE sortant en 1987	Flux d'IDE sortants au cours de la période 2003-2006	Flux d'IDE sortants en 2007-2008
<b>Secteur manufacturier</b>	93.8	85.4	64.4	30.6
<b>Services</b>	3.9	14.0	31.6	64.1
Services non financiers	3.9	10.0	21.8	32.4
Services financiers	0.0	1.2	1.2	0.2
Négoce	0.0	2.8	8.6	31.6
<b>Autres</b>	2.2	0.6	3.9	5.3

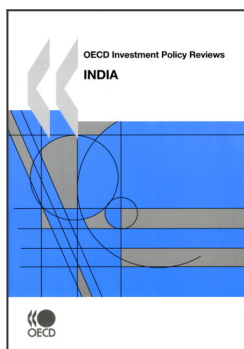
Source : Banque de réserve indienne et Pradhan (2007), tableau 4, page 12.

Tableau 1.A1.10. **IDE sortant de l'Inde, par région**

En pourcentage

	Stock d'IDE sortant en 1986	Stock d'IDE sortant en 2006
Pays développés	1.6	32.2
Pays en développement	96.4	67.8
<b>Asie</b>	58.4	19.9
Asie de l'Est	0.1	5.2
Asie du Sud-Est	51.1	7.4
Asie du Sud	3.9	1.9
Asie de l'Ouest	3.4	5.4
<b>Afrique</b>	35.3	20.4
<b>Europe</b>	3.2	13.5
Union européenne	1.1	12.7
CEI	0.0	17.3
Autres pays d'Europe	2.1	0.9
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	0.0	10.4
Caraïbes	0.0	9.6
Amérique centrale	0.0	0.2
Amérique du Sud	0.0	0.6
<b>Océanie</b>	0.7	3.0
<b>Amérique du Nord</b>	0.4	15.4

Source : Banque de réserve indienne de Pradhan (2007).



Extrait de :  
**OECD Investment Policy Reviews: India 2009**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264076969-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « L'évolution de la place de l'Inde dans l'économie mondiale », dans *OECD Investment Policy Reviews: India 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264076990-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).